

LA VIE DE NOTRE ECOLE



Ecole du Sacré Coeur

10 rue de Kermaria

29400 Plouneventer

Tel : 02.98.20.81.41



Courriel : eco29.sc.plouneventer@enseignement-catholique.bzh

Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous avez choisi notre école pour scolariser votre/vos enfants. Nous vous remercions de la confiance que vous accorderz à notre équipe éducative.

Faire grandir vos enfants, les voir s'épanouir autour d'activités et d'apprentissages variés et les accompagner sur le chemin de la réussite sont les objectifs que nous nous fixons chaque jour.

L'école du Sacré Cœur recherche en permanence à être une source de découvertes pour ses élèves. Durant cette année scolaire, certains projets existants seront reconduits et d'autres, plus novateurs seront introduits.

Nous nous efforcerons donc de faire grandir nos élèves, vos enfants, dans le respect des valeurs que nous défendons chaque jour telles que la tolérance et l'ouverture aux autres.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une année 2025/2026 nourrie de réussites, d'épanouissement personnel et d'enrichissements mutuels.

La Cheffe d'Établissement, Pascale Herdilhès

PROJET EDUCATIF

L'enfant, avec sa famille, est accueilli dans sa différence culturelle, sociale, intellectuelle. L'enfant est en devenir et tourné vers l'avenir. Dans l'épanouissement et l'accomplissement de sa personne dans toutes ses dimensions, l'école propose de l'accompagner pour grandir.

Accompagner l'enfant pour grandir

+ Au travers des apprentissages

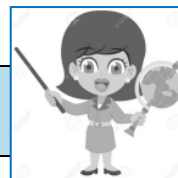
- Donner une culture commune à tous
(dans les grands domaines d'apprentissage que sont le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire, etc...)
- Eveiller à la curiosité
- Ouvrir à la culture humaniste (arts plastiques, musique, patrimoine, ...)
- Découvrir le respect des règles du vivre ensemble
- Aider à se découvrir, se reconnaître différents et uniques, se comprendre
- Sensibiliser au respect et au développement du corps (santé, hygiène, sport, ...)



+ Dans la relation aux autres et le développement de sa personnalité

- Favoriser l'expression
- Eduquer au respect, à l'écoute
- Permettre la coopération et l'entraide
- Provoquer des liens intergénérationnels
- Sensibiliser à la protection de la planète et à l'universalité
- Responsabiliser, favoriser l'autonomie

ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026



L'équipe enseignante

Classe de PS1 –PS2 - MS	Anne OUCHIA
Classe de PS1 - PS2 - MS	Anne-Sophie MESSAGER
Classe de MS – GS	Béatrice LE CHENADEC
Classe de GS CP	Pascale KERDILES/ Nathalie JESTIN
Classe de CP	Viviane CADIOU/ Aurélie GOURVEZ
Classe de CE1 -CE2	Delphine QUERE
Classe de CE2-CM1	Lydie GUENODEN
Classe de CM1-CM2	Anaïs BERTHOU
Classe de CM2	Aurélie LOTRIAN
Dispositif d'Adaptation	Nelly BERNARD

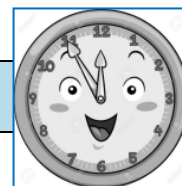
Les répartitions des enfants dans les classes sont des décisions de professionnelles qui prennent en compte l'intérêt de chaque élève.



Le personnel encadrant

ASEM	Sarah QUEMENER, Jocelyne GUYOT , Elisabeth LE TIEC, Loréna LE BRAS,
Personnel de service	Laurence DURANTEAU
Cuisinier/Responsable self	Evelyne VAILLANT
AESH	Isabelle ANDRE, Sandrine POITVIN
Secrétaire Comptable	Françoise ROUSSEAU

Horaires de l'école



Horaires de classe :

- maternelle : 8h30-8h45 – 12h00 13H30 – 16H30
- primaire : 8h30-8h45 – 12h00 13H30 – 16h30.

Ces horaires doivent être strictement respectés (maternelle et primaire).
Merci de rester en dehors de l'enceinte de l'école durant les heures de classe.

Horaires des récréations :

- maternelle : PS1 à GS 10h45 – 11h15 15h45 – 16h15.
- primaire : CP , CE1 , CE2 10h – 10h20 14h50 – 15h10.
- CE2/CM1, CM1 et CM2 10h25 – 10h40 15h15 – 15h30.

Le self

Les repas sont préparés directement dans la cuisine de l'école par Mme Vaillant Evelyne

 Tarif : 4,20 € par élève

 Horaires des repas :

- **12h00** pour les PS et MS
- **A partir de 12h00** pour les GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 (système de roulement).

Les années précédentes nous avons pour habitude de vous transmettre la feuille de cantine/self tous les vendredis. Nous avons remarqué que beaucoup d'élèves y mangent régulièrement.

En annexe, merci de remplir le coupon, il nous permettra de distribuer la feuille de cantine/self seulement aux élèves qui y mangent occasionnellement.

Un jour non rempli sera **automatiquement majoré de 1€**. Tout repas préinscrit sera dû, sauf absence justifiée.

Les menus sont envoyés par mail et sont réalisés en collaboration avec les élèves de l'école.
Mme Vaillant rencontrera une classe par mois.

Les enfants déjeunant à la maison ne seront accueillis à l'école qu'à partir de 13h20.

Les enfants de petite et moyenne section déjeunant à la maison doivent être conduits en salle de sieste entre 13h15 et 13h30.

La garderie

Le matin : **de 7h30 à 8h30.**

 Le soir : **de 16h45 à 18h45.**

Nous vous demandons d’être attentifs et vigilants au respect de ces horaires ! Tout enfant se trouvant avant cet horaire sur la cour ou qui n’aura pas quitté l’école à 16h45, sera conduit automatiquement en garderie et la prestation sera facturée à la famille.

- **Tarif : 0,45 € / quart d'heure de présence.**
- **Tarif goûter : 0,70 €**

Dans un souci de facilité et d'équité entre les enfants, les goûters sont fournis par l'école.

Attention ! Afin de respecter le travail du personnel de service, au-delà de 18h45, chaque ¼ d'heure supplémentaire sera facturé 5€ !

La contribution familiale

La contribution des familles par enfant et par an s'élève à **360 €, soit 36€ /mois**. Cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires (la scolarité, les photocopies, les fournitures, la cotisation UGSEL et la souscription à la mutuelle Saint Christophe). La facturation est mensuelle et s'étale sur 10 mois, de septembre à juin. Elle est à régler par prélèvement **bancaire effectué par l'école le 10 de chaque mois**. Merci de fournir un RIB pour les nouveaux demandeurs.

L'assurance scolaire

Tous les enfants de l'école sont assurés à la Mutuelle Saint-Christophe (assurance scolaire et extrascolaire). Nous vous demandons de bien lire le fascicule fourni et de le conserver en cas d'accident afin de connaître les plafonds de remboursement.

Les associations

Il y a deux associations de parents :

- + L'OGEC (Organisme de Gestion d'une École Catholique) assure l'entretien, le fonctionnement et la gestion financière de l'établissement. **Président : Jérémy HUBERT**
- + L'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) veille à la bonne intégration de toutes les familles et organise des manifestations (ventes diverses, kermesse, repas ...) pour financer les activités extrascolaires de l'école : sorties, spectacles... Afin d'éviter tout désagrément, la somme qui vous sera demandée à chaque activité sera prélevée directement sur la facture mensuelle. Une boîte aux lettres est mise à votre disposition devant le portail de l'école pour y déposer les coupons réponses ou autres demandes. **Présidente : Pauline DANO.**

La facture

Sur la facture seront indiqués les tarifs suivants : la contribution, la garderie, la cantine et les activités scolaires.

Les montants de la garderie et de la cantine seront mentionnés sur la note avec un décalage d'un mois en début d'année, soit une facturation à compter du mois d'octobre et donc une régularisation sur la dernière note de l'année pour ces deux services.

Les factures sont envoyées par mail à l'un des deux parents (nous ne pouvons pas l'envoyer sur deux adresses), merci de vérifier sur quelle adresse vous la recevez. Si vous souhaitez changer d'adresse mail pour la facturation merci de nous le faire savoir.

La facture sera envoyée par mail, l'expéditeur sera : notification@noefil.fr

merci d'enregistrer cette adresse dans vos contacts, afin que la facture vous parvienne dans les mails réceptionnés et non dans les indésirables.

Impayés : l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

La fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est obligatoire. Tout enfant inscrit est tenu à une fréquentation régulière.

Vous devez impérativement nous avertir par mail (adresse de la classe de votre enfant) **avant 10h30** si votre enfant ne peut pas venir à l'école et nous indiquer le motif de l'absence. Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence serait immédiatement signalée aux parents. Toute absence sera obligatoirement justifiée par mail ou via un certificat médical, notamment en cas de maladie contagieuse.

A partir de trois demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, nous sommes dans l'obligation d'avertir les services départementaux de l'Inspection Académique.

RAPPEL : Trop souvent, des enfants partent en vacances ou s'absentent pour « convenances personnelles » sur le temps scolaire. Nous vous rappelons que la scolarisation est OBLIGATOIRE à partir de 3 ans, et que toute absence doit être exceptionnelle et justifiée auprès de la DIRECTRICE et auprès de l'enseignante de votre enfant.

En aucun cas les enseignantes ne prépareront le travail à l'avance si vous partez en week-end ou en vacances sur temps scolaire.

Les vacances scolaires 2025-2026

Le calendrier départemental correspond au [calendrier national](#). Il s'applique aux établissements du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, ...) ainsi qu'aux écoles maternelles et primaires du département.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 1er septembre 2025
Vacances de la Toussaint	samedi 18 octobre 2025	lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2025	lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	samedi 14 février 2026	lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	samedi 11 avril 2026	lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	mercredi 13 mai 2026	lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	samedi 4 juillet 2026	date non fixée à ce jour

Les parcours de réussite

Chaque jour, à l'école, votre enfant fait de nouveaux apprentissages. Et pour lui ce n'est pas toujours facile...

Rassurez-vous, rencontrer des difficultés, c'est tout à fait normal quand on apprend ! La plupart du temps votre enfant saura dépasser les obstacles tout seul avec le soutien de son enseignante, et avec l'aide que vous lui apporterez.

Quelquefois cependant, les difficultés d'apprentissages s'installent ; votre enfant se décourage et vous vous inquiétez pour sa scolarité.

Dans le cadre du « Projet de Réussite de l'Élève », trois parcours de réussite peuvent alors être proposés à votre enfant, selon ses besoins.

Parcours n°1 : L'aide en classe :

Sur temps de classe, adaptation de l'enseignement, différenciation pédagogique, avec l'enseignante de la classe.

Parcours n°2 : Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C) :

Un accompagnement, hors temps de classe, proposition faite à votre enfant et à vous-même. Travail sur des objectifs ciblés, disciplinaires ou méthodologiques, organisé par les enseignantes et mis en œuvre sous leur responsabilité. L'accord écrit des parents ou des représentants légaux précisera les dates ou périodes, les horaires et lieux d'activité. Cet accord sera recueilli par l'enseignante de chaque classe.

Au sein de l'école du Sacré Cœur, les APC débuteront la semaine du 15 septembre et se termineront le vendredi 19 juin. Les APC se terminent une semaine avant les vacances, et reprennent une semaine après le retour.

Parcours n°3 : Le Dispositif d'Adaptation (D.A) :

Ce dispositif d'adaptation fonctionne sur 7 écoles : Plounéventer, Saint-Derrien, Plougar, Bodilis, Plougourvest, Lampaul-Guimiliau et Lannouchen Landivisiau. Il est destiné aux enfants présentant des difficultés dans l'apprentissage et dans la compréhension de certains domaines disciplinaires en particulier dans la maîtrise de la langue française au cycle 2.

Nelly Bernard assure ce poste. Les enfants ayant besoin de ce soutien seront pris en charge soit directement en classe, soit dans une salle mise à leur disposition.

Quelles que soient les décisions prises par l'équipe pédagogique, nous œuvrons tous dans un même intérêt : celui de nos élèves, de votre (vos) enfant(s). La nécessité d'une collaboration étroite est donc indispensable

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants en situation de handicap,
- conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) chaque année dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) et transmet un compte-rendu à l'équipe de la MDPH.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

Mme Martine Créach Enseignante référent MDPH

Lycée Saint-Esprit 3 rue Emile Souvestre BP 60339 29 403 LANDIVISIAU cédex

Tel portable : 07 56 38 51 41 Tel lycée : 02 98 68 46 47

martine.creach@enseignement-catholique.bzh

La sécurité lors des sorties

Pass-portail	
Nom :	
Prénom :	
Classe :	
Signature des parents :	

✚ À l'attention des parents :

Un enfant de primaire peut quitter seul l'école si vous lui en avez donné l'autorisation (cf. carte de sortie).



LES ENFANTS QUI N'ONT PAS DE CARTE DEVRONT ATTENDRE DANS L'ÉTABLISSEMENT.

- le midi : les enfants n'ayant pas quitté l'école à 12h15 seront conduits à la cantine.
- le soir : les enfants n'ayant pas quitté l'école à 16h45 seront conduits à la garderie.

En cas d'empêchement ou de retard, merci de nous prévenir à l'avance par téléphone.

Nous vous rappelons également que vous ne pouvez pas prendre en charge un autre enfant dans votre véhicule si les parents de celui-ci n'ont pas rempli de décharge vous concernant.

Tout enfant dont les parents n'ont pas stipulé par écrit qu'il pouvait être pris en charge par un tiers se verra refuser l'autorisation de quitter l'établissement.

✚ À l'attention des enfants qui sortent :

Lors de chaque sortie des classes (12h ou 16h30), les enfants de primaire autorisés à quitter l'établissement seuls devront présenter leur Pass-Portail.

La communication

Chaque enseignante vous répondra dans les meilleurs délais. En cas d'urgence dans la journée, contacter l'école par téléphone.

Merci de communiquer vos adresses mails (père et mère) sur l'adresse mail de la nouvelle classe de votre enfant en indiquant dans le message le nom et le prénom de votre enfant avant le jeudi 4 septembre.

Cette démarche est à réaliser tous les ans pour les deux parents afin que la nouvelle enseignante puisse vous communiquer les informations le plus rapidement possible.

CLASSES	ADRESSE MAIL
Ecole	eco29.sc.plouneventer@enseignement-catholique.bzh
PS1/ps2/ms Anne	classepsmsanneouchia@gmail.com
PS1/PS2/MS Anne-Sophie	classeasmessenger@gmail.com
MS GS	classebeatricelechenadec@gmail.com
GS CP	classepascalnathalie@gmail.com
CP/CE1	classeaurelieviviane@gmail.com
CE1/CE2	classeedelphinequere@gmail.com
CE2/CM1	classelydieguenoden@gmail.com
CM1/CM2	classeanaisberthou@gmail.com
CM2	classeaurelielotrian@gmail.com

Quelques consignes générales

Rencontres avec les enseignantes

L'enseignante est l'interlocutrice privilégiée des parents. Des réunions de classe sont programmées dès la rentrée. Néanmoins, un contact individuel et régulier est important.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'enseignante de votre enfant, merci de bien vouloir le faire **au moins 48 heures à l'avance par le biais de l'adresse mail de la classe**. Les entretiens trop rapides à la porte de la classe ou au portail ne sont bénéfiques pour personne.

Rencontres avec la directrice ou la comptable

Mme KERDILES est présente dans son bureau le lundi et le mardi toute la journée. Vous pouvez prendre rendez vous par le biais de l'adresse mail générale de l'école.

Mme Rousseau, la comptable, est présente le lundi toute la journée.

Accueil des jeunes enfants

Les jeunes enfants inscrits à l'école doivent avoir atteint leurs 2 ans **avant le 1^{er} septembre 2025**. Au-delà de cette date, ils devront attendre la rentrée prochaine pour être inscrits. De plus, afin de faciliter l'accueil de ces jeunes enfants, leur intégration se fera à la rentrée de septembre ou après les vacances de Noël.

Dans un souci de confort et de socialisation, ils devront être propres.

Objets de valeur et objets dangereux

L'école décline toute responsabilité quant à la détérioration ou la perte d'objets de valeur. Tout objet pouvant présenter un danger pour l'élève et les autres est interdit à l'école. C'est le cas des objets contenant un produit toxique (correcteur blanc, colle avec solvant...), des objets tranchants ou pointus (cutter, couteau...), des allumettes, etc...

Médicaments

Tous les médicaments sont **INTERDITS** à l'école. Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, diabète, allergie...) nécessitant un traitement médical fréquent, un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** sera mis en place, après concertation avec le médecin scolaire, et en accord avec votre médecin traitant. Les enfants fiévreux ne doivent pas venir à l'école.

Si votre enfant doit prendre occasionnellement des médicaments, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que les prises se fassent le matin et le soir, en dehors de la période scolaire. **Ne pas confier de médicaments aux enseignants**

Les poux

Aucune école n'est à l'abri des poux ; nous vous invitons à être vigilants, attentifs, à surveiller fréquemment la tête de vos enfants et à utiliser éventuellement les produits de traitement conseillés par votre pharmacien.

Si vous repérez des poux sur la tête de votre enfant, informez rapidement son enseignant.

Anniversaires

Pour fêter leur anniversaire, les enfants peuvent apporter des friandises (pas de bonbons durs/sucettes) ou des gâteaux.

Autres informations

- Lorsque les enseignantes demandent de signer les travaux de votre enfant, merci de ne rien annoter à côté de votre signature.
- **Inscrivez le nom de votre enfant sur chaque vêtement (même en primaire).** Les vêtements qui n'auront pas trouvé leur propriétaire à chaque fin de période feront l'objet d'un don à une association caritative.
- Vous trouverez dans les documents de rentrée des prospectus pour des abonnements. Si vous souhaitez en bénéficier, cocher le tarif école (abonnement regroupé). Les bons de commande et les chèques sont à retourner à l'école sous enveloppe **avant le mardi 23 SEPTEMBRE 2025.**
- Merci de ne pas stationner sur la place réservée aux handicapés (si vous n'êtes pas concerné) ni sur les côtés du parking de l'école.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

(+ cf. Annexe Règlement de l'école)

Le règlement intérieur de l'école permet de définir les règles générales qu'exige la vie en collectivité, pour mieux vivre ensemble et assurer la sécurité de chacun, dans le respect des principes républicains et du caractère propre de l'Enseignement Catholique.

En demandant l'inscription d'un élève, sa famille s'engage avec lui à respecter le règlement de l'établissement.

Tout écart de conduite sera suivi d'une sanction appropriée. Les sanctions seront proportionnées en fonction de l'âge de l'élève et de la gravité de l'action commise.

- **Obligation scolaire : toute absence doit être justifiée**
- **RDV sur temps scolaire (ORL, orthophoniste, médecin...) : demande d'autorisation écrite**
- **Horaires d'arrivée en classe : 8h30-8h45 /13h30 maternelle et primaire**
- **Les portails doivent être fermés après chaque passage**
- **Le portail situé au fond de la cour des maternelles est utilisé seulement par le personnel de l'école**
- **De la PS à la GS les enfants sont accompagnés directement dans leur classe**
- **En maternelle, merci de rentrer dans l'école à 12h et 16h20 lorsqu'une personne vous ouvre le portail**
- **Dès que votre enfant est en votre présence, il est sous votre responsabilité**
- **Une tenue décente et appropriée est nécessaire**
- **Afin d'éviter de contrarier certains enfants, nous vous demandons de distribuer les cartons d'invitation des anniversaires en dehors de l'établissement**
- **Mettre le nom de votre enfant sur ses vêtements**
- **Lorsque votre enfant rentre avec une sanction (ou remarque), merci de remettre en question avant tout son comportement plutôt que la parole de son enseignant qui a agi pour son bien. Remettre en cause l'adulte n'aidera pas votre enfant à évoluer et ne fera que discréditer son autorité.**
- **Sur la cour :**
 - Je vais aux toilettes dès le début des récréations / je respecte l'intimité de chacun / je laisse les toilettes propres après mon passage
 - Je ne joue pas dans les toilettes
 - Je ne joue pas sur le terrain en herbe derrière les sanitaires
 - Je ne dérange pas les classes qui ne sont pas en récréation
 - Je n'apporte pas d'objets de valeur, dangereux... ce que j'apporte à l'école (billes, cartes...) est sous ma responsabilité

- Je reste dans les limites de la cour
- Je ne sors pas de l'école
- Je fais attention aux plus jeunes
- Je ne joue pas à des jeux violents
- Je ne retourne pas en classe sans autorisation
- A la fin de la récréation je me range immédiatement
- En cas de conflit sur la cour, je préviens l'adulte qui surveille
- En primaire, je peux apporter un fruit ou une compote durant la récréation du matin

➤ **Dans tous les lieux de l'école :**

- Je suis poli et agréable avec les enseignantes, le personnel et mes camarades
- J'appelle les élèves par leur prénom (les surnoms sont interdits)
- J'utilise un langage correct
- Je respecte les consignes de discipline données en classe et lors des sorties
- Je laisse chewing-gums et friandises à la maison
- Je prends soin du matériel
- Je me déplace calmement dans le couloir, les escaliers

REGLEMENT DE LA CANTINE/SELF



Dans un souci de mieux vivre ensemble, un règlement de cantine a été établi :

- Avant d'aller à la cantine/self, je me lave les mains avec du savon.
- Je dois me ranger calmement avant d'entrer, sans bousculade, dans la cantine.
- Je dois être poli(e) avec le personnel de cantine
- Le personnel de cantine doit être respecté et écouté.
- Je dois m'asseoir correctement et rester assis(e) pendant le repas.
- Je dois manger proprement à l'aide de mes couverts.
- Je ne dois pas mettre mes coudes sur la table pour ne pas gêner mes voisins.
- Je n'ai pas le droit de jouer avec la nourriture (le pain ou autre...).
- Je peux parler mais sans crier : pour éviter de faire trop de bruit, je ne parle qu'à mes proches voisins, sans élever la voix.
- A la cantine, je dois goûter à tout. Goûter, c'est prendre l'équivalent d'une fourchette.
- J'ai le droit de demander du supplément (quand c'est possible), mais uniquement si mon assiette est terminée.
- Lorsque le silence est demandé, je dois cesser toute conversation.

Remarques :

- Si un enfant chahute ou a un comportement non respectueux, il sera sanctionné.
- Si ce genre de comportement est fréquent et récurrent, le Chef d'Etablissement en sera averti et un mot sera communiqué aux parents pour les informer de l'attitude de leur enfant à la cantine.

REGLEMENT DE LA SIESTE

En accord avec le personnel chargé de la sieste et les enseignantes nous vous rappelons quelques consignes pour la sieste :

- Les élèves ont le droit de garder avec eux « un seul » doudou qui restera tout le temps en salle de sieste (possibilité de le récupérer pendant les vacances seulement).
- La suce est autorisée durant le temps de sieste exclusivement, celle-ci devra être transmise à l'enseignante dans une boîte hermétique et sera conservée à l'école durant toute l'année.
- Pour les élèves qui mangent à la maison merci d'arriver à partir de 13h15 et jusqu'à 13h30 (les portes du bâtiment resteront fermées jusqu'à 13h15).
- Avant de le déposer en salle de sieste merci de faire passer votre enfant aux toilettes et de ne pas entrer dans la salle de sieste.

REGLEMENT DE LA GARDERIE

Ce que je dois faire :

- Je partage les jeux avec les autres enfants.
- Quand j'ai fini, je range le jeu correctement.
- Je fais attention aux jeux (je ne monte pas sur les boîtes de jeux ou sur les jeux).
- Quand je fais un joli dessin, je pense à bien reboucher les crayons et je les range.

Ce que je ne dois pas faire :

- Je ne cours pas dans la salle de garderie.
- Je ne jette pas les jeux.
- Je ne crie pas.
- Je ne me sers pas tout seul dans l'armoire.
- Je fais attention à mon langage.
- Je n'embête pas les autres.
- Je ne dessine pas par terre, ni sur les chaises.



Protocole de prise en charge de situation de harcèlement

Certaines situations peuvent relever du harcèlement. Le harcèlement et cyberharcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement dégrade le climat scolaire. Chaque situation dénoncée fait l'objet d'un traitement selon un protocole établi par le Ministère. Ses conséquences à court, moyen et long terme peuvent être graves, tant pour les victimes que pour les auteurs. L'école a mis en place un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement. Toute situation connue de harcèlement doit être portée à la connaissance du Chef d'établissement. Il est fortement déconseillé aux parents de régler seuls ce problème en allant voir les parents de l'enfant auteur ou l'enfant lui-même. Il est interdit de prendre à partie un enfant seul devant l'école, quel que soit le grief.

(ce document est à conserver et pourra vous être utile tout au long de l'année)